



58 ALLEE DE L'INDUSTRIE
ZAE LA FORÊT
74130 CONTAMINE-SUR-ARVE

**DEMANDE DE CONTRÔLE
D'UN BRANCHEMENT À
L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF
DANS LE CADRE D'UNE VENTE
2026**

Service Assainissement
secretariat@s-rb.fr

⚠ La facturation sera établie au nom du demandeur renseigné ci-dessous :

Je soussigné(e) * Nom et prénom pour les particuliers / Nom de la copropriété et du syndic

Né(e) le * à * Date et lieu de naissance pour les particuliers

Domicilié(e) : * Adresse complète actuelle

Téléphone * : - Mail :

*** Mentions obligatoires**

Depuis le 1^{er} janvier 2026, en application de la délibération syndicale N° D25_12_10_116, le vendeur d'un logement équipé d'un branchement d'assainissement collectif doit fournir, dans le dossier de diagnostic immobilier joint à tout acte (ou promesse) de vente, un document daté de moins de 10 ans délivré par le service d'assainissement du SRB, informant l'acquéreur de la conformité du branchement d'assainissement.

Sollicite le Syndicat des Eaux des Rocailles et de Bellecombe pour effectuer un contrôle de branchement d'assainissement collectif dans le cadre d'une vente mentionnée à l'adresse ci-dessous.

Adresse du logement en vente / du bâtiment à contrôler * :

..... Numéro de rue, rue, commune, n° de bâtiment ou de montée, n° d'appartement

Numéro de parcelle précédé de la section * :

À , le

NB : Toute demande incomplète ne sera pas traitée Signature

Intervention à régler à réception de l'avis des sommes à payer (« titre exécutoire de paiement ») : 220 € TTC

Délibération du comité Syndical du 10 décembre 2025

- Soit par chèque à l'ordre du Trésor public
- Soit par virement bancaire : (référence à renseigner : AC SRB + « nom de la commune du bien à contrôler »
RIB : 30001 00136 C7490000000 19
IBAN : FR16 3000 1001 36C7 4900 0000 019
BIC : BDFFRPPCCT
- Soit par le site de télépaiement des Finances Publiques : www.payfip.gouv.fr